

**Animation-Formation-Prévention - Versement au GIE «Point + Entreprises»
d'une participation aux frais d'étude concernant le projet d'extension de la
pépinière «Point + Entreprises»**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 13^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à approuver le versement au GIE «Point + Entreprises» d'une participation d'un montant de 30 000 F aux frais d'étude, concernant le projet d'extension de la pépinière d'entreprises dont le coût total est estimé à 100 000 F.

La dépense, soit 30 000 F, sera imputée au chapitre 908.6/132.00503 service 47020 après transfert d'un crédit d'égal montant du chapitre 961.0/657 service 47020.

M. GRAPPIN : Qui va payer le solde puisque le coût est estimé à 100 000 F et qu'on va accorder 30 000 F de subvention ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bonne question.

M. JEANNIARD : C'est une opération montée par le GIE «Point + Entreprises» avec l'Etat par l'intermédiaire du FRILE et la Ville de Besançon. Actuellement la pépinière GIE «Point + Entreprises» connaît du succès et nous travaillons en collaboration avec la SAIEMB et la SAFC pour pouvoir étendre les surfaces proposées aux créateurs d'entreprises, en particulier sur le tertiaire à Palente.

Nous sommes actuellement à une charnière et nous avons souhaité avec l'Etat, en particulier la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, entreprendre une étude pour voir dans quel domaine nous allons diriger le GIE «Point + Entreprises».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de ces éléments de réponse.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.